

atlantiques réguliers ne sont pas autorisés à se prévaloir de droits d'atterrissage à Toronto pour lesdits services. Les accords aériens bilatéraux entre le Canada et les pays d'Europe ne reconnaissent pas de droits d'atterrissage, à Toronto, aux transporteurs aériens d'outre-mer.

La BOAC est autorisée à exercer des droits d'atterrissage à Toronto, en vertu d'un accord aérien bilatéral entre le Canada et le R.-U.

2. Les sociétés KLM, Lufthansa et Alitalia n'ont pas de vols internationaux à destination de Toronto (voir réponse n° 1), mais uniquement à destination de Dorval. Les transporteurs aériens qui sont autorisés à se prévaloir de droits d'atterrissage à Toronto ne sont pas tenus de se poser à Dorval.

[Traduction]

LE MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES FORÊTS—L'AFFECTION DES PRÉVISIONS SUPPLÉMENTAIRES

Question n° 959—**M. Robinson:**

Quel pourcentage des prévisions supplémentaires du ministère des Pêches et des Forêts est destiné a) aux travaux d'hiver, b) à la diminution du chômage, c) à la sous-évaluation des dépenses, d) à la lutte contre l'inflation, e) aux nouveaux programmes, f) au recrutement d'employés supplémentaires?

M. Eymard Corbin (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et Forêts): a) et b) 45.8; c) Néant; d) Néant; e) 54.2; f) relève de a) et b).

LE MINISTÈRE DES FINANCES—L'AFFECTION DES PRÉVISIONS SUPPLÉMENTAIRES

Question n° 970—**M. Robinson:**

Quel pourcentage des prévisions supplémentaires du ministère des Finances est destiné a) aux travaux d'hiver, b) à la diminution du chômage, c) à la sous-évaluation des dépenses, d) à la lutte contre l'inflation, e) aux nouveaux programmes, f) au recrutement d'employés supplémentaires?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Les budgets supplémentaires du ministère des Finances de l'année financière 1970-1971, jusqu'au 16 février 1971, figurent en détail aux pages 22 à 25 du Budget supplémentaire (A), déposé le 17 novembre 1970, et aux pages 4 et 5 du Budget supplémentaire (B), déposé le 4 décembre 1970.

LA NEW BRUNSWICK MULTIPLEX CORPORATION

Question n° 971—**M. Burton:**

1. Le ministère de l'Expansion économique régionale et le gouvernement du Nouveau-Brunswick ont-ils l'intention de transformer la *New Brunswick Multiplex Corporation* en société active?

2. La compagnie est-elle constituée comme société privée?

3. Quelles sont les biographies particulières des directeurs qui ont été nommés?

M. Martin P. O'Connell (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): 1. Cela dépendra de la présentation, et de l'acceptation par les deux gouvernements, d'un programme réalisable d'aménagement du complexe.

2. Non.

3. M. E. G. Allen, sous-ministre des Affaires municipales du Nouveau-Brunswick depuis 1956. Auparavant haut fonctionnaire du ministère de l'Industrie et du Développement de cette province, et directeur d'école.

[M. l'Orateur.]

M. T. Kent, sous-ministre de l'Expansion économique régionale depuis 1969. Avant d'entrer dans la fonction publique, M. Kent était homme d'affaires et rédacteur de journal. M. M. W. Mackenzie, directeur de plusieurs sociétés et président du Comité conjoint Canada-Nouveau-Brunswick des centres de croissance. Il était auparavant président de Chemcell Limited, sous-ministre du Commerce, et vice-président de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre. M. W. Y. Smith, professeur d'économie à l'Université du Nouveau-Brunswick, président du Conseil de développement de la région de l'Atlantique, membre du Conseil économique du Canada. Il était auparavant conseiller en économie des provinces de l'Atlantique, et conseiller en planification économique auprès du gouvernement de la Nouvelle-Écosse. M. J. Teeter, directeur (Région de l'Est) au ministère de l'Expansion économique régionale. Ancien sous-commissaire de l'Agence de développement régional de 1963 à 1969, et haut fonctionnaire du ministère de l'Industrie et du Commerce et du ministère de la Production et de défense, de 1948 à 1963. M. E. Thompson, ingénieur à la Compagnie de téléphone du Nouveau-Brunswick depuis 1957 et vice-président (Planification) depuis 1969. Actuellement détaché auprès du secrétariat du Cabinet du Nouveau-Brunswick. M. R. E. Tweeddale, sous-ministre du Développement économique du Nouveau-Brunswick depuis 1967. Directeur général de la Commission hydro-électrique du Nouveau-Brunswick de 1958 à 1967. Auparavant ingénieur à la Commission hydro-électrique et au ministère des Travaux publics.

LE REVENU PROVENANT DE L'ORDINATION

Question n° 978—**M. Robinson:**

Quel revenu, s'il en est, découle des services d'ordinateurs assurés par le ministère des Finances a) des autres ministères, b) de la vente ou des services à l'industrie, c) aux ministères provinciaux, d) aux municipalités?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Le ministère des Finances ne fournit aucun des services d'ordinateurs décrits dans cette question.

LA LOI SUR LES SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL—LA CRÉATION DE NOUVEAUX EMPLOIS

Question n° 990—**M. McGrath:**

Depuis l'adoption de la Loi sur les subventions au développement régional, a) combien d'emplois nouveaux «nets» ont été créés par province, b) combien d'emplois a-t-on créés aux termes de la loi dans les zones spéciales comparativement aux régions désignées (i) quel est le nombre global pour le Canada (ii) pour chacune des provinces, c) combien de subventions a-t-on versées aux termes de cette loi (i) au Canada (ii) dans chacune des provinces, d) quelle est la somme globale des subventions versées pour les zones spéciales comparativement aux régions désignées (i) au Canada (ii) pour chacune des provinces, e) quel est le coût moyen en dollars pour chaque emploi créé (i) au Canada (ii) dans chacune des provinces, f) quel est le coût en dollars pour chaque emploi créé dans les zones spéciales comparativement aux régions désignées (i) au Canada (ii) pour chacune des provinces?

M. Martin P. O'Connell (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Offres acceptées au 31 janvier 1971: a) Terre-Neuve 514; Île-du-Prince-Édouard 335; Nouvelle-Écosse 1,397; Nouveau-Brunswick 2,371; Québec 9,440; Ontario 1,698; Manitoba